

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

E1. Fréquentation de l'animation parascolaire

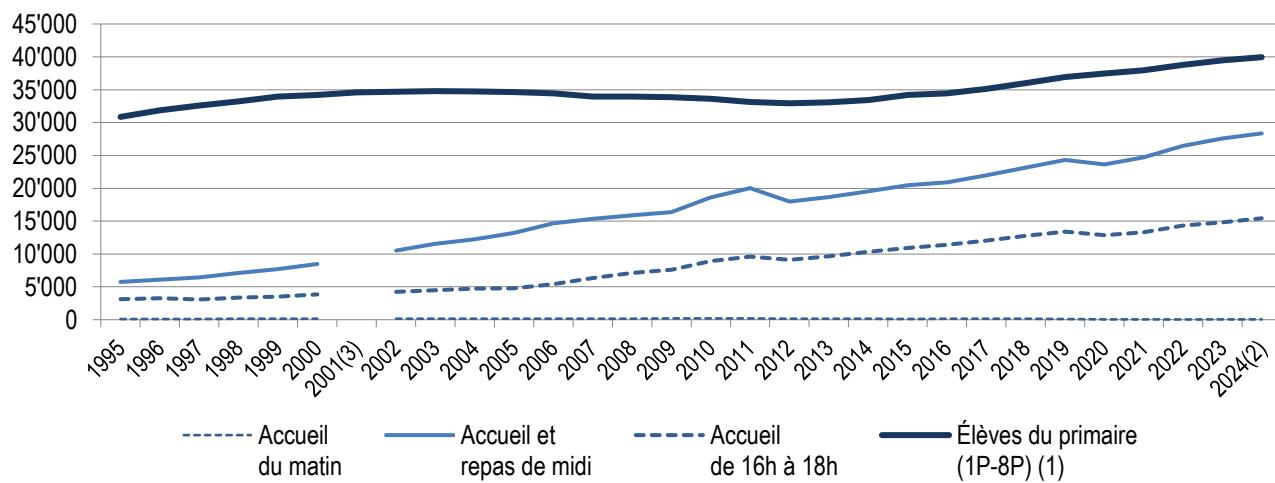
En 2024, plus de 71% des élèves du primaire (soit 28'600 élèves) ont pris leur repas de midi au moins une fois par semaine dans un restaurant scolaire et 39% (soit 15'700 élèves) ont fréquenté les activités parascolaires de 16h à 18h. Le profil des usagères et usagers est assez similaire à celui de l'ensemble des élèves du primaire, mais on compte néanmoins un peu plus d'enfants de milieu favorisé et de nationalité suisse. 80% des enfants de milieu favorisé (soit 6'400 élèves) et 62% des enfants de milieu modeste (soit 8'500 élèves) vont en effet au parascolaire au moins une fois par semaine ; c'est le cas de 75% des enfants de nationalité suisse (soit 16'600 élèves) et de 66% des enfants de nationalité étrangère (soit 11'000 élèves). La fréquentation sur la semaine continue à s'intensifier : en 2024, 65.6% des usagères et usagers de l'accueil du midi y sont allés quatre jours par semaine, contre moins de la moitié en 2010 et 62% en 2020. 47% des élèves du canton (soit 18'100 élèves) mangent ainsi quatre fois par semaine au parascolaire contre 28% en 2010 (soit 9'200 élèves). Être à l'école de 8h à 16h semble devenir progressivement une norme, surtout pour les plus jeunes.

L'accueil à journée continue, accepté à 81% en votation populaire le 28 novembre 2010, est inscrit dans la Constitution genevoise (art. 204). Les familles doivent pouvoir, moyennant une participation financière, bénéficier chaque jour scolaire d'un accueil pour leurs enfants qui suivent la scolarité obligatoire dans l'enseignement public (principe d'accueil universel). Adoptée le 22 mars 2019, la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2019 et vise à aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle.

La base de données scolaires normalisée (nBDS) du DIP permet de fournir une « photographie » de la fréquentation de l'animation parascolaire proposée par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) durant une semaine de référence de l'année scolaire, la dernière semaine de novembre. Depuis sa création en 1994, le GIAP a accueilli un nombre d'enfants qui a connu une croissance régulière et soutenue. À la rentrée 2024, deux communes sont sorties du GIAP pour faire appel à un autre prestataire. Afin de ne pas sous-estimer le nombre d'usagères et usagers de services parascolaires à l'échelle du canton, les effectifs présentés ici incluent en 2024 une estimation réalisée pour ces deux communes (voir *Pour comprendre ces résultats*).

Le nombre d'usagères et usagers inscrits au moins une fois par semaine a été presque multiplié par cinq en 30 ans tant pour l'accueil du midi que pour l'accueil après l'école entre 16h et 18h (voir **E1.a**). Les effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire n'ayant pas connu de pareille hausse sur la période, c'est bien la part des élèves qui ont recours à l'accueil parascolaire qui a nettement augmenté. Cette hausse témoigne d'une réelle amplification de la demande de services parascolaires par les familles genevoises. La courbe de fréquentation de l'accueil de midi laisse apparaître deux baisses ponctuelles suivies de reprises. Celle de 2012 correspond à la diminution mécanique des effectifs du primaire avec le passage des volées « creuses » liées à l'introduction du concordat HarmoS (voir *Pour comprendre ces résultats*). Celle de 2020 est due au moindre recours lors de la pandémie de covid-19, avec la fermeture de certains secteurs d'activité assortie de la réduction des horaires de travail (RHT) pour les salariées et salariés ainsi que du télétravail recommandé par le Conseil fédéral.

E1.a Nombre d'élèves de 1P-8P⁽¹⁾ fréquentant l'accueil parascolaire au moins une fois par semaine, 1995 à 2024⁽²⁾



⁽¹⁾ Enseignement public, y compris les élèves de l'enseignement spécialisé des classes intégrées de l'enseignement primaire (voir *Pour comprendre ces résultats*). ⁽²⁾ Pour l'année 2024, les effectifs incluent une estimation du nombre d'usagères et usagers de services parascolaires des quatre écoles primaires de Chêne-Bougeries et de l'école primaire de Cologny, ces communes étant sorties du GIAP à la rentrée 2024 (voir *Pour comprendre ces résultats*). ⁽³⁾ Les données de l'année 2001 pour le parascolaire n'ont pas été enregistrées dans la nBDS et ne sont donc pas disponibles.

N.B. Les effectifs d'usagères et usagers sont calculés hors « fréquentation occasionnelle », car la définition a changé entre 1995 et 2024 (la limitation des inscriptions irrégulières ayant eu pour but de ne pas dépasser les capacités d'accueil des locaux et/ou les normes d'encadrement). Les enfants fréquentant l'accueil de midi peuvent également fréquenter celui de 16h à 18h ; de même, les enfants fréquentant l'accueil de 16h à 18h peuvent également fréquenter celui de midi.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation de la semaine de référence (GIAP) ; estimation SRED pour 2024.

Le nombre d'élèves fréquentant l'accueil du matin au moins une fois par semaine, jamais très élevé, a été d'environ 100 à 200 enfants jusqu'à la fin des années 2010 ; il a ensuite progressivement diminué pour être de moins de 40 élèves en 2024. Il est possible que cette diminution soit en partie liée au fait que l'accueil du matin, auparavant gratuit, est payant depuis la rentrée 2015 et que le prix de la prestation a augmenté à la rentrée 2020. À noter que cet accueil n'est organisé qu'en cas de besoins collectifs (voir art. 5 al. 1 de la LJAC) et n'est proposé que dans une dizaine d'écoles. Relevons par ailleurs que la quasi-totalité des élèves allant à l'accueil du matin fréquentent également l'accueil du midi ou l'accueil entre 16h et 18h.

Plus de 71% des élèves du primaire mangent au moins une fois par semaine au restaurant scolaire

En 2024, près de 28'600 écolières et écoliers ont pris leur repas de midi au moins une fois dans un restaurant scolaire (voir **E1.b**). Les activités parascolaires entre 16h et 18h ont quant à elles concerné près de 15'700 enfants. En termes de pourcentage, plus de 71% des élèves du primaire vont au moins une fois par semaine au restaurant scolaire, et 39% aux activités après 16h. Un peu plus de 15'100 élèves vont à la fois à l'accueil de midi et à l'accueil entre 16h et 18h. Cela signifie qu'un peu plus de la moitié des élèves allant à l'accueil de midi fréquentent aussi l'accueil entre 16h et 18h. Les élèves qui fréquentent les activités parascolaires le soir après l'école sans aller le midi au restaurant scolaire sont en revanche plutôt rares : elles et ils sont environ 550, soit 4% de celles et ceux qui sont inscrits aux activités parascolaires entre 16h et 18h.

E1.b Proportion d'élèves de 1P-8P⁽¹⁾ fréquentant au moins une fois par semaine l'accueil parascolaire, 2005 à 2024⁽²⁾

	Effectifs						En % du nombre d'enfants 1P-8P ⁽¹⁾					
	2005	2010	2015	2020	2023	2024 ⁽²⁾	2005	2010	2015	2020	2023	2024 ⁽²⁾
Accueil du matin	164	199	125	68	44	38	0.5%	0.6%	0.4%	0.2%	0.1%	0.1%
Accueil et repas de midi ⁽³⁾	13'608	18'784	20'672	23'780	27'720	28'595	39.3%	55.8%	60.4%	63.4%	70.2%	71.6%
Accueil de 16h à 18h ⁽⁴⁾	4'985	8'979	11'040	13'036	15'004	15'680	14.4%	26.7%	32.2%	34.8%	38.0%	39.3%
Accueil de midi et de 16h à 18h ⁽⁵⁾	4'108	7'881	10'217	12'429	14'500	15'127	11.9%	23.4%	29.8%	33.1%	36.7%	37.9%

⁽¹⁾ Enseignement public, y compris les élèves de l'enseignement spécialisé des classes intégrées de l'enseignement primaire (voir *Pour comprendre ces résultats*). ⁽²⁾ Pour l'année 2024, les effectifs incluent une estimation du nombre des usagères et usagers de services parascolaires des écoles de Chêne-Bougeries et Cologny, ces communes étant sorties du GIAP à la rentrée 2024 (voir *Pour comprendre ces résultats*). ⁽³⁾ Enfants fréquentant l'accueil de midi, pouvant également fréquenter celui de 16h à 18h.

⁽⁴⁾ Enfants fréquentant l'accueil de 16h à 18h, pouvant également fréquenter celui de midi. ⁽⁵⁾ Les données ne permettent pas de savoir si cette fréquentation se fait le même jour.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation de la semaine de référence (GIAP) ; estimation SRED pour 2024.

Le profil des usagères et usagers est assez similaire à celui de l'ensemble des élèves du primaire

Une mixité socioculturelle s'observe parmi les enfants fréquentant au moins une fois l'accueil parascolaire le midi et/ou après l'école de 16h à 18h, le profil des usagères et usagers étant assez similaire à celui de l'ensemble des élèves de 1P-8P en 2024. On relève néanmoins une proportion légèrement plus faible d'enfants provenant de la classe sociale la plus modeste : en 2024, elles et ils représentent près de 31% des élèves allant au moins une fois par semaine au parascolaire, contre 35% de l'ensemble des élèves du primaire (voir **E1.c**). Quant aux enfants de nationalité suisse, elles et ils sont légèrement en plus grand nombre à avoir fréquenté au moins une fois un restaurant scolaire ou l'accueil parascolaire après l'école durant la semaine de référence (elles et ils représentent entre 60% et 61% des usagères et usagers, contre 57% de l'ensemble des élèves du primaire). Les élèves ne résidant pas dans le canton (provenant essentiellement de France voisine) représentent environ 2% des usagères et usagers en 2024, soit environ 700 élèves. Cette part est en très légère diminution depuis 2010.

E1.c Profil des élèves de 1P-8P⁽¹⁾ fréquentant au moins une fois par semaine l'accueil parascolaire, 2010 et 2024

		Accueil et repas de midi			Accueil de 16h à 18h			Ensemble des élèves 1P-8P ⁽¹⁾		
		2010	2024	Variation 2010-2024 (en points de %)	2010	2024	Variation 2010-2024 (en points de %)	2010	2024	Variation 2010-2024 (en points de %)
Catégorie socio-professionnelle des parents	Cadres supérieures et dirigeantes	19.7%	23.2%	+3.5	17.1%	22.9%	+5.8	18.0%	21.0%	+3.0
	Cadres supérieures et dirigeants	46.7%	46.1%	-0.6	48.0%	48.1%	+0.0	43.4%	43.9%	+0.4
	Ouvrières, ouvriers, divers sans indication	33.6%	30.7%	-2.9	34.9%	29.0%	-5.8	38.6%	35.1%	-3.4
	<i>Total</i>	100%	100%		100%	100%		100%	100%	
Nationalité de l'élève	Suisse	64.6%	60.2%	-4.4	63.6%	60.7%	-2.9	62.0%	57.3%	-4.6
	Étrangère	35.4%	39.8%	+4.4	36.4%	39.3%	+2.9	38.0%	42.7%	+4.6
	<i>Total</i>	100%	100%		100%	100%		100%	100%	
Domicile de l'élève	Genève	97.4%	97.8%	+0.4	97.9%	98.1%	+0.2	97.9%	98.1%	+0.2
	Hors canton	2.6%	2.2%	-0.4	2.1%	1.9%	-0.2	2.1%	1.9%	-0.2
	<i>Total</i>	100%	100%		100%	100%		100%	100%	

⁽¹⁾ Enseignement public, y compris les élèves de l'enseignement spécialisé des classes intégrées (CLI) de l'enseignement primaire (voir *Pour comprendre ces résultats*).

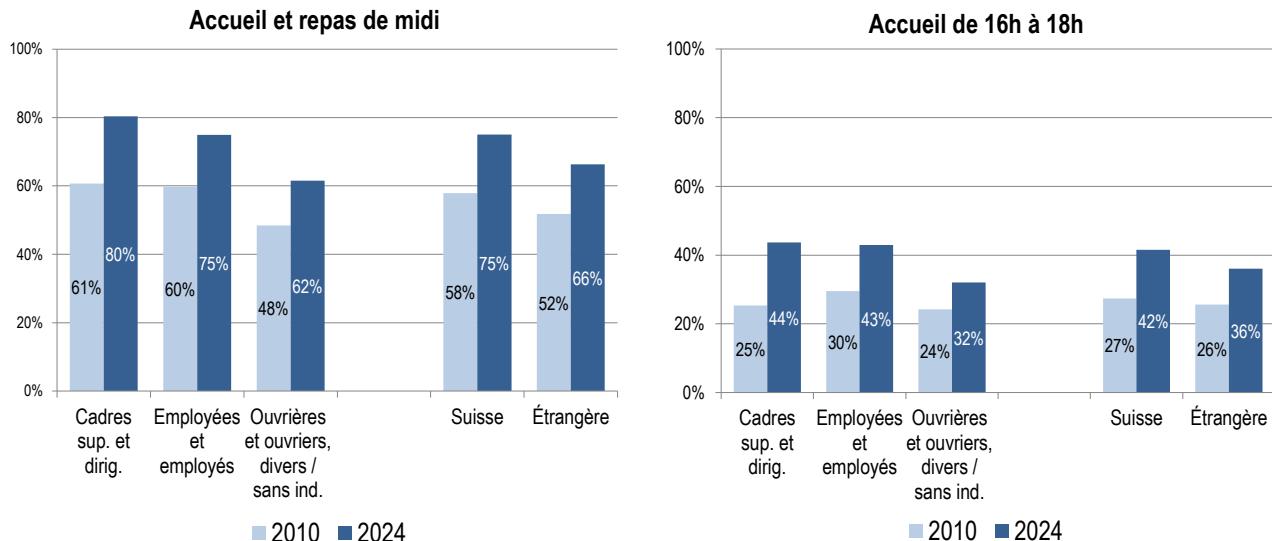
N.B. Pour une comparaison à champ constant, le profil des usagères et usagers est observé hors élèves des écoles de Chêne-Bougeries et Cologny en 2010 et 2024. La non-prise en compte des élèves des écoles de Chêne-Bougeries et Cologny a un impact très faible sur les profils observés en 2010 (de l'ordre de -0.5% d'enfants de milieu aisé et de -0.2% d'enfants de nationalité suisse).

En raison des arrondis, la variation 2010-2024 peut ne pas correspondre exactement à la valeur calculée à partir des taux de fréquentation affichés pour 2010 et pour 2024.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation de la semaine de référence en 2010 et 2024 (GIAP).

En termes de taux de fréquentation de l'animation parascolaire, 62% des élèves de milieu modeste prennent au moins une fois par semaine leur repas au restaurant scolaire en 2024, contre 75% des enfants de la classe moyenne et 80% des enfants de milieu favorisé (voir **E1.d**). Ceci est probablement à rapprocher du fait que, dans les milieux modestes, les situations de précarité (recherche d'emploi) sont plus fréquentes et les femmes sont moins actives professionnellement, deux cas de figures qui peuvent rendre l'un des parents davantage disponible à midi. Par ailleurs, bien que le GIAP ait un barème de tarifs dégressifs (allant jusqu'à l'exonération totale pour 30% des familles recourant au parascolaire, voir **E1.e**) qui tient compte de la situation financière et/ou du nombre d'enfants de la famille, la prestation d'encadrement facturée par le GIAP est distincte du prix des repas, facturé par les communes. Le prix des repas peut ainsi être trop élevé pour certaines familles modestes, surtout si elles ont plusieurs enfants à l'école, et ce même si elles peuvent également bénéficier d'une aide des communes pour l'abaissement, voire l'exonération, du prix des repas.

E1.d Proportion d'élèves de 1P-8P⁽¹⁾ fréquentant au moins une fois par semaine l'accueil parascolaire, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents et la nationalité, 2010 et 2024



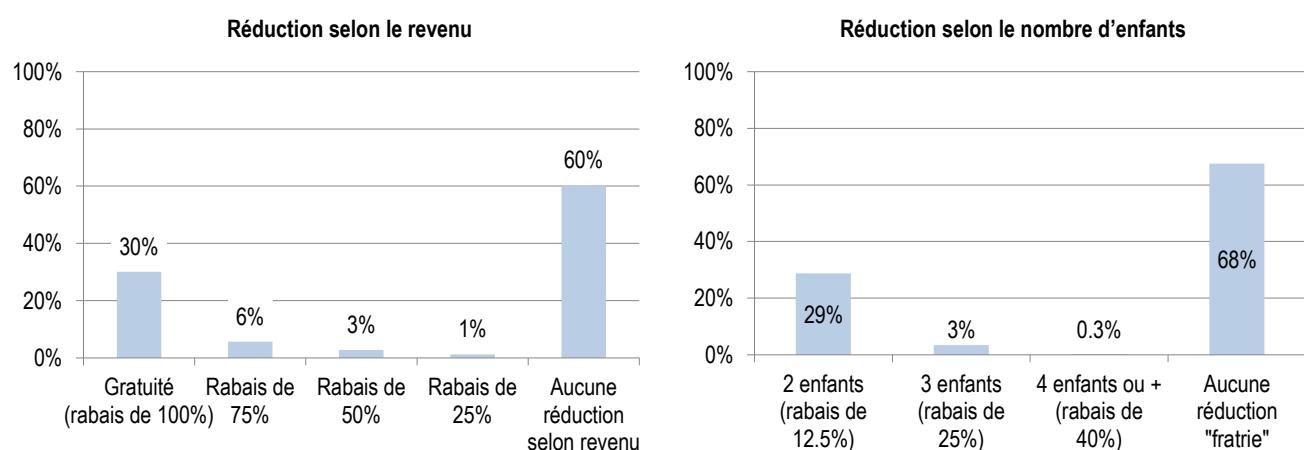
⁽¹⁾ Enseignement public, y compris les élèves de l'enseignement spécialisé des classes intégrées (CLI) de l'enseignement primaire (voir *Pour comprendre ces résultats*).

N.B. Pour une comparaison à champ constant, le taux de fréquentation est calculé hors élèves des écoles primaires de Chêne-Bougeries et Cologny en 2010 et 2024. La non prise en compte des élèves des écoles de Chêne-Bougeries et Cologny a un impact très faible sur le taux de fréquentation en 2010 (de l'ordre de -0.5% pour les enfants de milieu aisés, de -0.3% d'enfants de nationalité suisse, de -0.2% pour les enfants de milieu modeste ou pour les enfants de nationalité étrangère).

Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation de la semaine de référence (GIAP).

Le rabais aux familles selon le nombre d'enfants est accordé de manière systématique depuis l'année 2020-21. Près du tiers des familles inscrivent au moins deux enfants aux activités parascolaires (voir **E1.e**). Ces familles peuvent par ailleurs bénéficier d'une réduction selon le revenu : 30% des familles bénéficient de la gratuité et 10% bénéficient d'une réduction allant de 25% à 75%.

E1.e Proportion de familles usagères bénéficiaires d'une réduction/exonération, année scolaire 2024-25



N.B. Pour pouvoir bénéficier d'une réduction en fonction du revenu, les parents doivent formuler une demande auprès du service de facturation. Les chiffres ne représentent donc pas la situation socio-économique de l'ensemble des familles usagères du parascolaire, mais celle des familles qui ont fait une demande de réduction/exonération pendant l'année scolaire 2024-25. La réduction en fonction du nombre d'enfants est, quant à elle, accordée automatiquement depuis l'année scolaire 2020-21, sans que les parents aient besoin d'en faire la demande. Les enfants sont donc comptabilisés ici dans les deux catégories de rabais (revenu et fratrie). Hors élèves des écoles de Chêne-Bougeries et Cologny (communes sorties du GIAP à la rentrée 2024).

Source : Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire.

La fréquentation au cours de la semaine continue de s'intensifier

Parallèlement à l'augmentation des inscriptions, le recours à l'accueil parascolaire le midi et de 16h à 18h s'intensifie sur la semaine. Lorsque les enfants fréquentent le parascolaire c'est très majoritairement quatre jours par semaine : en 2024, cela concerne en effet près de 66% des usagères et usagers de l'accueil du midi contre moins de 50% en 2010, 56% en 2015 (en incluant ceux qui y allaient 5 jours) et 62.5% en 2020 (voir **E1.f**).

E1.f Nombre de jours de fréquentation hebdomadaire de l'accueil parascolaire, 2010 à 2024⁽¹⁾

	Accueil et repas de midi								Accueil de 16h à 18h							
	Effectifs				en %				Effectifs				en %			
	2010	2015	2020	2024	2010	2015	2020	2024 ⁽¹⁾	2010	2015	2020	2024	2010	2015	2020	2024 ⁽¹⁾
1 jour	3'385	2'692	2'313	2'278	18.0%	13.0%	9.7%	8.0%	2'250	2'641	2'557	3'098	25.1%	23.9%	19.6%	19.8%
2 jours	4'012	3'833	3'847	4'014	21.4%	18.5%	16.2%	14.0%	2'053	2'484	2'880	3'564	22.9%	22.5%	22.1%	22.7%
3 jours	1'931	2'389	2'661	3'381	10.3%	11.6%	11.2%	11.8%	1'343	1'762	1'952	2'543	15.0%	16.0%	15.0%	16.2%
4 jours	9'287	11'263	14'853	18'770	49.4%	54.5%	62.5%	65.6%	3'253	4'031	5'487	6'242	36.2%	36.5%	42.1%	39.8%
5 jours ⁽²⁾		285				1.4%										
Fr. occas. ⁽³⁾	169	210	106	152	0.9%	1.0%	0.4%	0.5%	80	122	160	233	0.9%	1.1%	1.2%	1.5%
Total	18'784	20'672	23'780	28'595	100%	100%	100%	100%	8'979	11'040	13'036	15'680	100%	100%	100%	100%

⁽¹⁾ Pour l'année 2024, les effectifs incluent une estimation du nombre d'usagères et usagers de services parascolaires des écoles de Chêne-Bougeries et Cologny, ces communes étant sorties du GIAP à la rentrée 2024 (voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

⁽²⁾ En 2015, 1,4% d'usagères et usagers (soit 285 enfants) étaient accueillis le midi cinq jours par semaine, illustrant l'ouverture de certains restaurants scolaires le mercredi, suite à l'introduction du mercredi matin d'école. Cette ouverture a été supprimée à la rentrée 2016, la fréquentation s'étant avérée bien plus faible que prévue ; les familles sont désormais dirigées vers d'autres structures proposant des repas le mercredi midi, telles que des maisons de quartier. ⁽³⁾ Fréquentation occasionnelle.

Champ : élèves de 1P-8P, y compris les élèves de l'enseignement spécialisé des classes intégrées de l'enseignement primaire (voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation de la semaine de référence (GIAP) ; estimation SRED pour 2024.

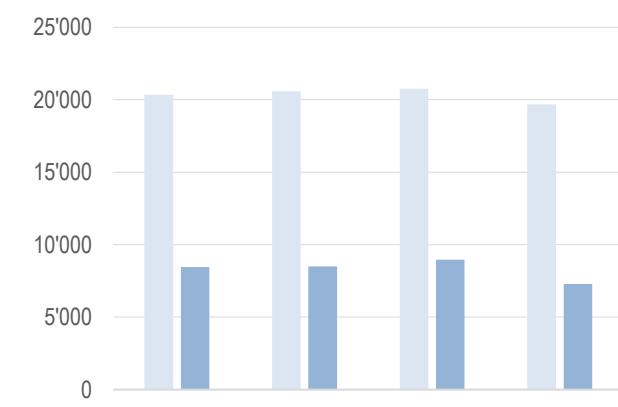
L'accueil entre 16h et 18h a connu, lui aussi, une augmentation de l'intensité de la fréquentation depuis 2010 : la proportion d'usagères et usagers inscrits pour un ou deux jours par semaine a diminué (passant de 48% à 42.5%, soit -5.5 points de pourcentage) parallèlement à l'augmentation de celles et ceux qui sont inscrits trois ou quatre jours par semaine (de 51% à 56%, soit +5 points de pourcentage).

Fréquentation très similaire tout au long de la semaine, mais un peu plus faible les vendredis

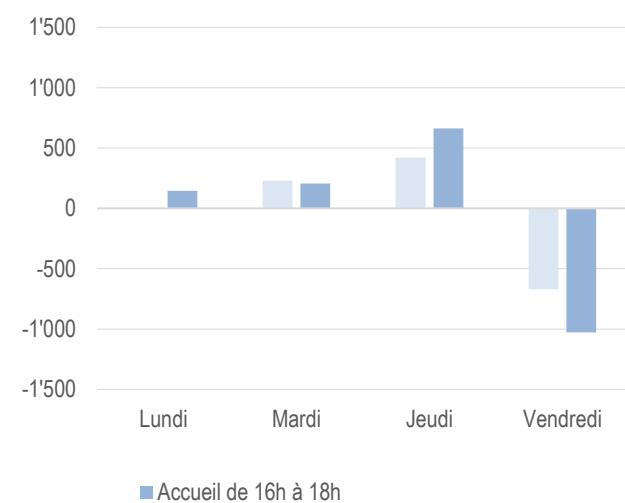
Compte tenu du fait que les élèves y vont de plus en plus souvent quatre fois par semaine, le recours au parascolaire est assez similaire tout au long de la semaine. On observe toutefois que la fréquentation est légèrement plus importante que la moyenne les mardis et surtout les jeudis (voir **E1.g**). À l'inverse, elle est en moyenne un peu plus faible le vendredi midi (-670 usagères ou usagers environ) et encore davantage entre 16h et 18h (-1'030 environ). Ces écarts de fréquentation sont possiblement à mettre en lien avec l'organisation du travail des parents et/ou avec les départs en week-end de certaines familles.

E1.g Nombre d'élèves fréquentant l'accueil parascolaire (moyennes journalières), selon le jour de la semaine, année 2024-25

Moyennes journalières



Écart à la moyenne



Lecture : Durant l'année scolaire 2024-25, le GIAP a accueilli en moyenne chaque jour (tous jours de la semaine confondus) 20'344 enfants le midi et 8'302 enfants entre 16h et 18h. Le vendredi, le GIAP a accueilli en moyenne 19'676 enfants le midi et 7'275 enfants entre 16h et 18h, soit un écart respectif de -1'027 enfants le midi et -668 enfants entre 16h et 18h.

N.B. Hors élèves des écoles primaires de Chêne-Bougeries et Cologny.

Source : Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire.

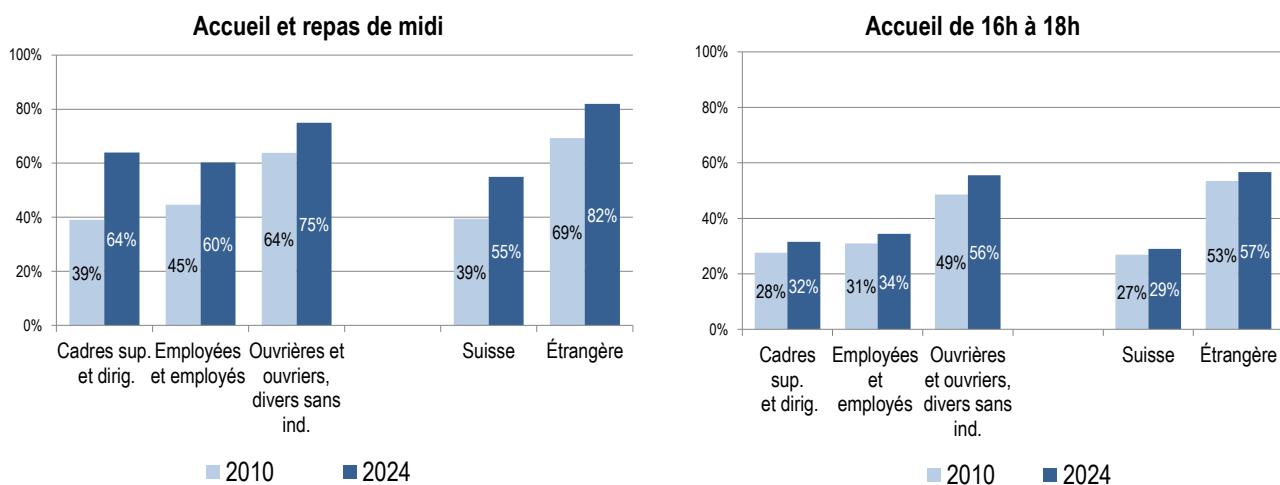
Un usage du parascolaire qui tend à être moins socialement différencié

Comme vu précédemment dans le graphique **E1.d**, les familles de nationalité étrangère inscrivent moins leurs enfants au parascolaire que les familles suisses, tout comme les familles de milieu modeste par rapport aux familles de milieu favorisé. Toutefois, lorsqu'elles le font, c'est davantage pour une fréquentation de forte intensité : 82% des usagères et usagers de nationalité étrangère vont au restaurant scolaire 4 fois par semaine, contre 55% de celles et ceux de nationalité suisse ; c'est le cas de 75% de enfants de milieu modeste et de 64% des enfants de milieu aisé.

Depuis 2010, l'intensification de la fréquentation du restaurant scolaire au cours de la semaine a concerné l'ensemble des usagères et usagers, mais plus particulièrement celles et ceux de milieu favorisé ou de nationalité suisse (voir **E1.h**). Cependant il y a un rapprochement des comportements des différentes catégories d'usagères et usagers. L'écart de fréquentation 4 fois par semaine, entre la catégorie la plus favorisée socialement et la moins favorisée, s'est ainsi nettement réduit (11 points de pourcentage en 2024 contre 25 points en 2010). Ces résultats suggèrent que la journée continue – avec le repas pris au restaurant scolaire chaque jour d'école – tend à devenir la norme pour de nombreuses familles avec, de plus en plus souvent, les deux parents qui travaillent.

En ce qui concerne l'accueil de 16h à 18h, la fréquentation au cours de la semaine s'est également accrue pour les usagères et usagers de milieu favorisé, mais celle-ci reste encore très en-deçà de celle des enfants de milieu modeste (respectivement 32% et 56% y vont quatre fois par semaine en 2024). Cet écart est possiblement lié à des pratiques d'activités extrascolaires (cours de musique, sport, etc.) plus ou moins répandues selon le milieu social. Par ailleurs, les élèves de nationalité étrangère restent proportionnellement nettement plus nombreuses et nombreuses que les élèves de nationalité suisse à y recourir aussi fréquemment (57%, contre 29% des usagères et usagers suisses).

E1.h Proportion d'usagères et usagers fréquentant 4 fois par semaine l'accueil parascolaire, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents et la nationalité, 2010 et 2024



N.B. Il s'agit ici de pourcentages par rapport au total des usagères et usagers du parascolaire, et non par rapport à l'ensemble des élèves, contrairement à la figure E1.d. Les pourcentages par rapport à l'ensemble des élèves sont toutefois disponibles dans le classeur Excel.

Champ : Élèves fréquentant l'animation parascolaire au moins une fois par semaine, hors élèves des écoles primaires de Chêne-Bougeries et Cologny (communes sorties du GIAP en 2024).

Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation de la semaine de référence (GIAP).

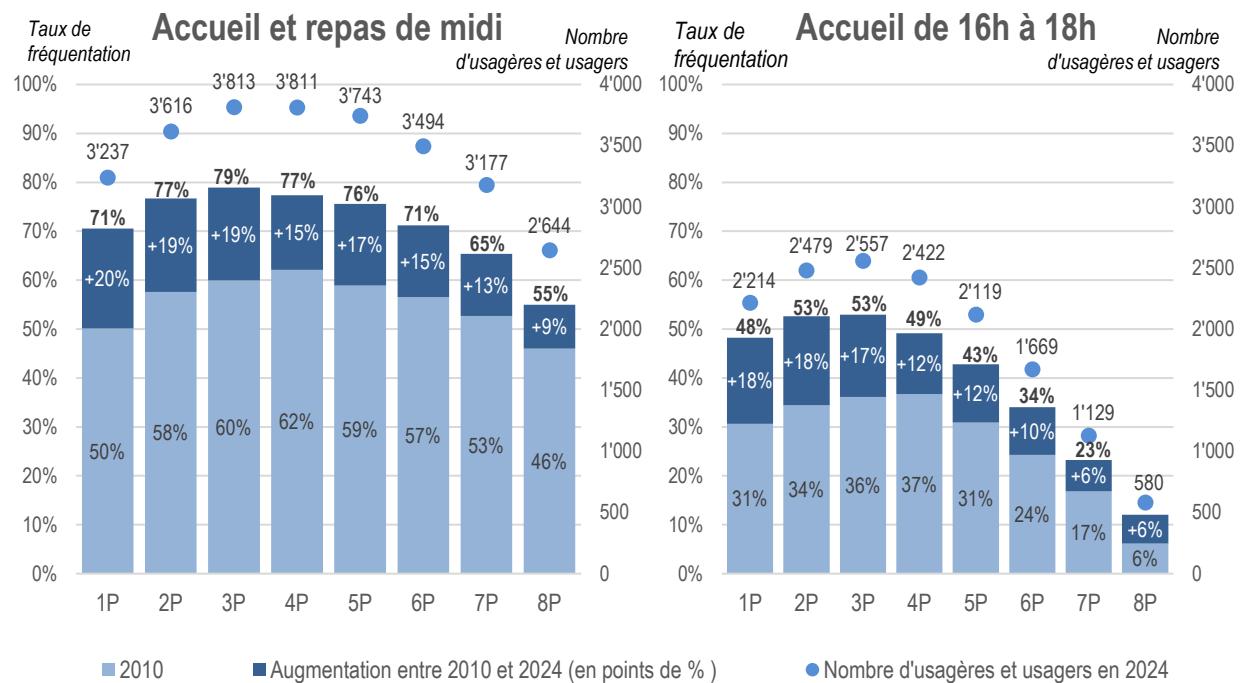
Un pic de fréquentation par les élèves de 3P

Le recours à l'animation parascolaire varie également selon l'année de scolarité (AdS) suivie à l'école primaire. Il augmente jusqu'en 3P pour décroître ensuite jusqu'à la fin de l'école primaire (voir **E1.i**). C'est en 8P que les élèves fréquentent le moins le parascolaire : en 2024, elles et ils sont 55% à aller au restaurant scolaire au moins une fois par semaine (rappelons que la moyenne pour l'ensemble des élèves est de plus de 71%), et seulement 12% vont au moins une fois par semaine aux activités surveillées entre 16h et 18h (contre 39% en moyenne).

En 2010, la forme en cloche de la courbe de fréquentation suggérait que certains parents d'élèves de 1P les considéraient un peu jeunes pour avoir une journée continue à l'école, et que par ailleurs, à partir d'un certain âge, les enfants étaient capables de rentrer de manière autonome à la maison, notamment à 16h.

Depuis 2010, la forme de la courbe s'est modifiée et s'éloigne progressivement d'une courbe en cloche. Une augmentation de la part des élèves fréquentant au moins une fois par semaine le parascolaire s'observe pour toutes les AdS, mais celle-ci est plus particulièrement marquée au cycle 1 (1P-4P). Ainsi, en 2010, 50% des élèves de 1P fréquentaient l'accueil du midi au moins une fois par semaine ; en 2024, c'est le cas de 70%, soit +20 points de pourcentage.

E1.i Proportion d'élèves fréquentant au moins une fois par semaine l'accueil parascolaire, selon l'année de scolarité (AdS), 2010 et 2024



Lecture : la zone bleu foncé correspond à la différence arithmétique de points de pourcentage entre la proportion 2010 et la proportion 2024. Par exemple, 50.1% des élèves de 1P fréquentaient l'accueil du midi au moins une fois par semaine en 2010 ; en 2024, elles ou ils sont 70.6%. La différence est de 70.6% – 50.1% = +20.5 points de pourcentage.

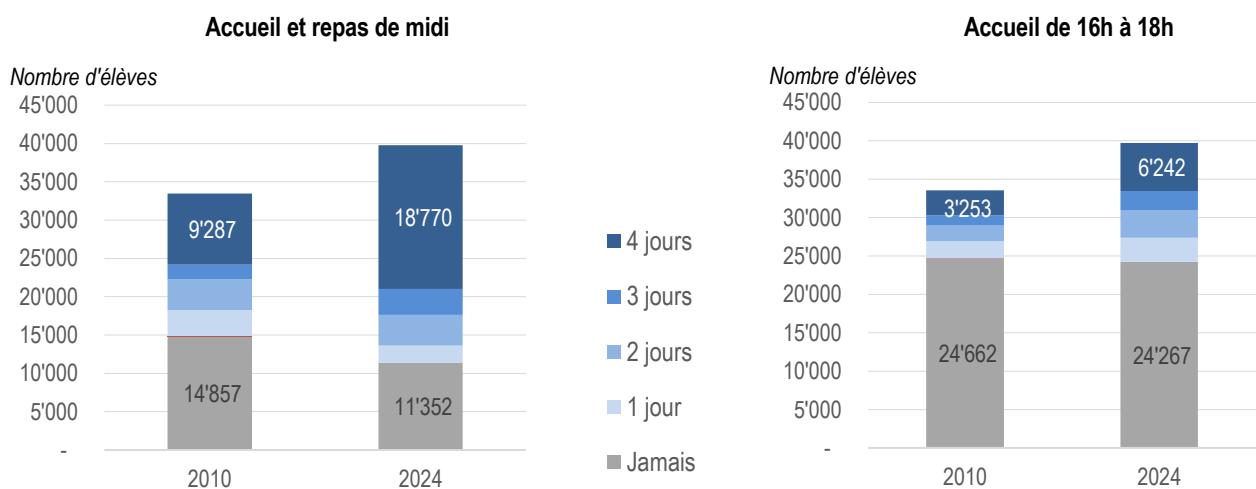
Champ : Élèves de l'enseignement primaire public régulier (les AdS correspondent à celles de HarmoS y compris pour 2010). Les élèves ayant uniquement une scolarité dans l'enseignement spécialisé ne sont pas pris en compte ici car leur scolarité ne comporte pas d'AdS. Hors élèves des écoles primaires de Chêne-Bougeries et Cologny.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation de la semaine de référence (GIAP).

Manger tous les midis au restaurant scolaire semble devenir progressivement une norme, surtout pour les très jeunes élèves

Le parascolaire répond au besoin de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Le graphique E1.j indique que le parascolaire fait face non seulement à une augmentation de la population scolaire, mais également à une augmentation des besoins des familles. Par rapport à 2010, le nombre d'élèves mangeant au restaurant scolaire 4 jours par semaine a plus que doublé, passant d'environ 9'300 élèves à près de 18'800 élèves. L'intensification du recours au parascolaire semble indiquer qu'il est à l'école de 8h à 16h tend à devenir progressivement une norme. La part des élèves du primaire qui connaissent quatre journées continues avec le repas de midi pris au restaurant scolaire est passée de 28% en 2010 à 47% en 2024. Celle des élèves qui cumulent en outre les activités entre 16h et 18h durant les quatre jours de la semaine est passée de 8% à 14%.

E1.j Effectifs d'élèves de 1P-8P⁽¹⁾, selon le nombre de jours de fréquentation hebdomadaire de l'accueil parascolaire, 2010 et 2024

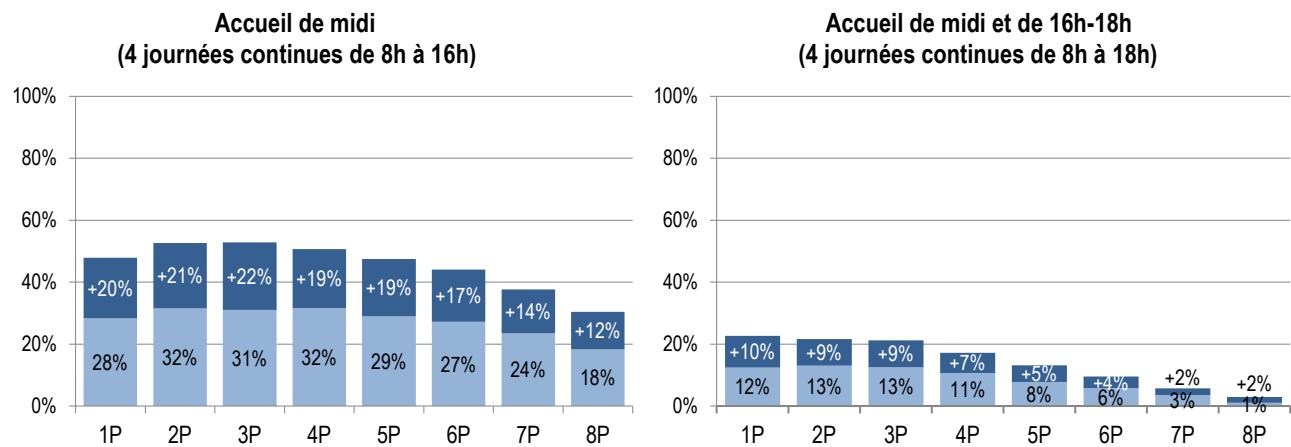


⁽¹⁾ Enseignement public, y compris les élèves de l'enseignement spécialisé des classes intégrées de l'enseignement primaire (voir [Pour comprendre ces résultats](#)). Pour l'année 2024, les effectifs incluent une estimation du nombre des usagères et usagers de services parascolaires des écoles de Chêne-Bougeries et Cologny (communes sorties du GIAP à la rentrée 2024).

Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation de la semaine de référence (GIAP) ; estimation SRED pour 2024.

Les journées continues jusqu'à 16h ou 18h concernent davantage les élèves de 1P, 2P et 3P (voir **E1.k**). On peut faire l'hypothèse que le développement de l'offre de places en crèche a habitué les familles à la journée continue pour les très jeunes enfants et entraîne de ce fait une plus grande demande de parascolaire dès les premières années d'école. En 2024, 48% des élèves de 1P vont ainsi chaque jour d'école au restaurant scolaire (contre 28% en 2010) ; plus de 22% des élèves de 1P cumulent chaque jour d'école à la fois le restaurant scolaire le midi et les activités parascolaires entre 16h et 18h (contre 12% en 2010).

E1.k Proportion d'élèves fréquentant 4 fois par semaine l'accueil parascolaire, selon l'année de scolarité (AdS), 2010 et 2024



Lecture : la zone bleu foncé correspond à la différence arithmétique de points de pourcentage entre la proportion 2010 et la proportion 2024. Par exemple, 28% des élèves de 1P fréquentaient l'accueil du midi quatre fois par semaine en 2010 ; en 2024 elles ou ils sont 48%. La différence est de 48% – 28% = +20 points de pourcentage.

Champ : Élèves de l'enseignement primaire public régulier (les AdS correspondent à celles de Harmos y compris pour 2010). Les élèves ayant uniquement une scolarité dans l'enseignement spécialisé ne sont pas pris en compte ici car leur scolarité ne comporte pas d'AdS. Hors élèves des écoles primaires de Chêne-Bougeries et Cologny.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12 - Fréquentation de la semaine de référence (GIAP).

Bernard Engel, Odile Le Roy-Zen Ruffinen
(éd. Narain Jagasia)

Pour en savoir plus

- Site internet du GIAP : <http://www.giap.ch/>
- Loi sur l'instruction publique : https://silgeneve.ch/legis/data/rsg_c1_10.htm
- Loi sur l'accueil à journée continue : https://silgeneve.ch/legis/data/rsg_j6_32.htm
- Constitution genevoise : <https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>

Pour comprendre ces résultats

GIAP : rattaché à l'Association des communes genevoises (ACG), le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire assure la gestion du parascolaire depuis 1994 et regroupe en 2024 40 des 45 communes genevoises (42 jusqu'en 2023). Le GIAP doit accueillir tous les enfants qui le souhaitent, le principe de l'accueil universel étant une garantie de la constitution genevoise.

Données utilisées

- Moyennes journalières d'enfants présents et présentes selon le jour de la semaine : établies en juin de l'année scolaire par le GIAP.
- Une « photographie » de la fréquentation d'une semaine de référence (dernière semaine de novembre) est transmise chaque année par le GIAP au DIP pour alimenter la base de données scolaires normalisée (nBDS) qui contient des informations relatives à la situation scolaire courante de l'élève (année scolaire, filière, année de scolarité, établissement/école, classe, etc.), l'historique de sa scolarité ainsi que ses caractéristiques sociodémographiques (catégorie socioprofessionnelle des parents et nationalité notamment).

À noter que des élèves de l'enseignement spécialisé fréquentent l'animation parascolaire du GIAP (accueil de midi ou de 16h à 18h) selon des modalités variables en fonction du type de structure. Les données présentées ici incluent ces élèves dès lors que leur inscription est gérée en 2024-25 par le GIAP : classes intégrées de l'enseignement primaire (CLI) hors classes intégrées renforcées ; classes intégrées mixtes de l'enseignement primaire (CLIM Roseraie et Pâquis) ; la classe intégrée de Geisendorf est incluse dans le périmètre jusqu'en 2019. En revanche, les données étant issues de la base de gestion administrative du GIAP, elles n'incluent pas les élèves qui prennent leur repas sous la surveillance d'une éducatrice ou d'un éducateur et dont l'inscription et la facturation sont gérées par l'Office médico-pédagogique (OMP). À noter qu'un certain nombre d'élèves d'écoles de pédagogie spécialisée (ECPS) bénéficiant d'un protocole d'intégration établi en concertation entre l'OMP et le GIAP ont accès à l'accueil de 16h à 18h.

Estimation 2024 pour deux communes sorties du GIAP

Depuis la rentrée 2024, le périmètre des données du parascolaire enregistrées dans la nBDS n'inclut plus les élèves des quatre écoles primaires de Chêne-Bougeries (Belvédère, Chêne-Bougeries, Conches, Gradelle) et de l'école primaire de Cologny. Pour ces cinq écoles, l'accueil parascolaire est dorénavant assuré par l'association pop e poppa. Les données du parascolaire ne sont actuellement pas disponibles pour ces deux communes, ce qui crée une importante rupture de série puisque ces écoles comptaient au total 858 usagères et usagers de l'accueil de midi en 2023. Pour éviter de sous-estimer les effectifs d'usagères et usagers du parascolaire à l'échelle du canton, ceux-ci ont été estimés pour Chêne-Bougeries et Cologny. Cette estimation repose sur les taux de fréquentation du parascolaire observés en 2023 pour chaque année de scolarité (AdS) précédente, auxquels ont été appliqués un coefficient multiplicateur correspondant à l'évolution observée entre 2022 et 2023 entre deux AdS consécutives (p. ex. entre le taux de fréquentation en 2P en 2022 et le taux de fréquentation en 3P en 2023).

Constitution genevoise (art. 204) - Accueil parascolaire

¹ L'État est responsable de l'accueil parascolaire.

² Les enfants qui suivent leur scolarité obligatoire dans l'enseignement public bénéficient d'un accueil à journée continue, chaque jour scolaire.

Loi sur l'instruction publique (LIP) du 17 septembre 2015 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016) (art. 8)

¹⁰ L'accueil à journée continue des élèves du degré primaire de l'enseignement public est de la compétence exclusive des communes, conformément à la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1^{er} train), du 18 mars 2016, et à la loi sur l'accueil à journée continue, du 22 mars 2019.

Loi sur l'accueil à journée continue (LJAC) du 22 mars 2019 (art. 2)

¹ L'accueil à journée continue vise à offrir une prise en charge collective aux enfants en âge de scolarité obligatoire. Il s'articule en complémentarité aux horaires scolaires, le matin, à midi et en fin d'après-midi, les jours d'école.

² Il a pour buts d'aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle et d'offrir à chaque enfant un accueil de qualité, en contribuant à son développement harmonieux.

³ Il joue un rôle de prévention et d'intégration et a une mission éducative complémentaire à celle de la famille, de l'école et des activités périscolaires.

Accueil proposé par le GIAP

- Accueil du matin de 7h00 à 8h00

Dans quelques écoles du canton, situées en Ville de Genève (p. ex. Carl-Vogt, Eaux-Vives, Europe, Plantaporrêts) ou dans des communes périphériques (p. ex. Tattes à Onex, Montfleury à Versoix, Palettes-Bachet de Pesay à Lancy), les enfants du cycle 1 (1P à 4P) peuvent bénéficier d'un accueil, à certaines conditions, avant de commencer l'école. Un petit déjeuner et un moment de détente leur sont proposés. L'accueil du matin, gratuit jusqu'en 2014-15, a été facturé CHF 3.00 par matin à partir de la rentrée 2015 et CHF 4.00 dès la rentrée 2020. À la rentrée 2024, un système d'abonnement mensuel a été mis en place (voir [Tarifs mensuels de la prise en charge](#)).

- Accueil de midi de 11h30 à 13h30

Les animatrices et animateurs du parascolaire prennent en charge et encadrent pendant le repas les enfants de 1P à la 8P dès la sortie de l'école et jusqu'à la reprise des leçons, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'intendance des repas servis dans les restaurants scolaires est gérée par les communes ou par des associations qui en fixent le prix et en encaissent directement le paiement auprès des parents. Des activités ludiques, ou un moment de repos pour les enfants des petites AdS, sont organisés après le repas. Elles et ils sont ensuite reconduits à leur école. La prestation pour l'encadrement est facturée aux parents par le GIAP et se montait à CHF 6.00 par jour à la rentrée 2020. Voir les [Tarifs mensuels de la prise en charge](#) à partir de la rentrée 2024.

- Accueil de 16h00 à 18h00

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les enfants de 1P à 8P se voient offrir un goûter et un encadrement sous forme de jeux d'intérieur ou d'extérieur, d'activités créatrices ou sportives, de visites, de bricolages, etc. Les devoirs à domicile ne sont pas encadrés par le parascolaire. La prestation d'encadrement est facturée aux parents par le GIAP et se montait à CHF 8.00 par jour à la rentrée 2020. Voir les [Tarifs mensuels de la prise en charge](#) à partir de la rentrée 2024.

À noter que jusqu'en 2006, l'accueil de 16h à 18h était réservé aux élèves jusqu'en 5^e HarmoS (avec dérogation possible pour les élèves de 6^e à 8^e HarmoS). À partir de la rentrée 2007, l'accueil de 16h à 18h a été ouvert à l'ensemble des élèves du primaire. L'ouverture de l'accueil du soir aux 6^e-8^e HarmoS avait contribué à hauteur de 50% à la hausse des effectifs entre 2006 et 2007.

Tarifs mensuels de la prise en charge parascolaire GIAP (année scolaire 2024-25)

Abonnement mensuel	Matin	Midi (hors prix du repas)	Après-midi (16h-18h)
1 jour par semaine	CHF 14.00	CHF 22.00	CHF 29.00
2 jours par semaine	CHF 28.00	CHF 44.00	CHF 58.00
3 jours par semaine	CHF 42.00	CHF 66.00	CHF 87.00
4 jours par semaine	CHF 56.00	CHF 88.00	CHF 116.00

Réduction/exonération

Des réductions ou exonérations sont accordées aux familles en fonction de leurs revenus et du nombre de leurs enfants fréquentant le parascolaire, pour les prestations d'encadrement du midi et du soir. Pour pouvoir bénéficier d'une réduction en fonction du revenu, les parents doivent formuler une demande auprès du service de facturation. En revanche, depuis l'année scolaire 2020-21, le rabais fratrie est accordé automatiquement, les parents n'ont plus besoin de faire de demande particulière. Le rabais fratrie est déterminé techniquement lors de la 1^{re} facturation en janvier de l'année scolaire en cours en lien avec le nombre d'enfants inscrits au parascolaire au moment de la facturation. Les parents peuvent cumuler les deux rabais, le rabais fratrie étant appliqué sur le solde restant après calcul de la réduction liée au revenu familial.

Légalement, les communes doivent aussi accorder des réductions ou exonérations du prix du repas de midi.

Concordat HarmoS

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire a entraîné deux modifications importantes : d'une part, l'obligation de scolarisation à 4 ans entrée en vigueur en 2011, et d'autre part, une nouvelle date de référence d'entrée en 1^{re} primaire fixée au 31 juillet, impliquant la suppression de la dispense d'âge simple qui acceptait les individus nés jusqu'au 31 octobre. À Genève, la nouvelle date de référence a été mise en place en trois années en supprimant progressivement la possibilité de cette dispense pour les individus nés en octobre (rentrée 2010), puis en septembre (rentrée 2011) et en août (rentrée 2012).

Cette mesure a été à l'origine de trois volées « creuses » avec chacune un déficit d'environ 350 élèves (car constituées de 11 mois de naissance au lieu de 12) à champ constant, c'est-à-dire hors changements migratoires et démographiques.

Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>